



REGLEMENT

CONCOURS REGIONAL UR 08

NATURE PAPIER

2024



DEFINITION :

Seules les œuvres couleur et/ou monochrome sur support papier sont autorisées.

Sont concernés par les images nature :

- Les photos d'animaux sauvages dans leur milieu naturel et photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule et unique condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).
- Photos en macro et proxy (insectes, flore sauvage, champignons...).
- Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admis. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle.)

Ne sont pas acceptés dans les compétitions Nature FPF :

- Les animaux en captivité visible (oiseaux en cage, poisson dans son bocal, fleurs cultivées, animaux domestiques y compris chevaux de Camargue) ne seront pas admis.
- Les photos en HDR.
- Les images trop semblables et pouvant être considérées comme des doublons (issues d'un même déclenchement en rafale par exemple).
- Les paysages comportant des éléments apportés par l'homme (constructions, véhicules...).

Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post production seront limités, les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments ainsi que les cadres qui modifient l'image originale ne seront pas recevables.

Seront admis, le recadrage, les effacements de traces sur le capteur ainsi que les images monochromes et le « focus stacking »

5 photos par participant maximum.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2024 »

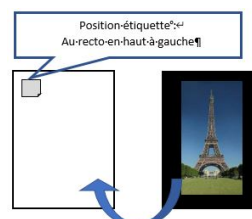
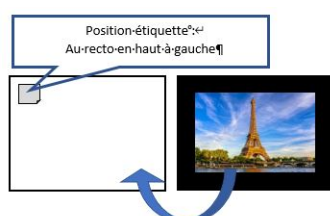
Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format 30X40 cm +/-5mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2,5mm

Important : la photo doit être scotchée sur tout le pourtour de celle-ci sur le support.

Dans le cas où le support sert de Marie Louise ou de passe partout aucune aspérité, aucune surépaisseur ne doivent apparaître au dos des photographies, hormis la photo et l'étiquette d'identification.

Des étiquettes sont générées automatiquement sur le site après votre inscription. N'oubliez pas de les imprimer et de les coller au verso des photos, en haut à gauche dans le sens de lecture de chaque image.

Sur le tirage, aucun signe distinctif ne doit permettre d'identifier un club ou l'auteur.



En cas d'erreur sur une étiquette d'identification, **il est impératif de relancer l'impression de toutes les étiquettes du concours** et de les remplacer sur les photos correspondantes (les numéros générés informatiquement sont modifiés pour toutes les photos de l'auteur à ce concours)

INSCRIPTION :

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2024 »

ENVOI DES TIRAGES :

Voir fiche « Modalités pratiques pour les concours UR08 2024 »

Pour toutes questions, contacter :

Suzanne MOURLEVAT Commissaire régional nature papier : suz.m242@gmail.com

Ou Agnès PASQUIER Responsable Concours : pasquier.agnes25@gmail.com